

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat |
| Herausgeber: | Société de communication de l'habitat social |
| Band: | 36 (1964) |
| Heft: | 9 |
| Artikel: | L'Union suisse pour l'amélioration du logement et sa section romande : l'USAL se présente à l'Exposition |
| Autor: | [s.n.] |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-125651 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Union suisse pour l'amélioration du logement et sa section romande

L'USAL se présente à l'Exposition

38

L'habitation des familles à revenus modestes n'a guère retenu l'attention que depuis la fin de la première guerre mondiale.

A cette époque, en 1920, quelques hommes généreux s'unirent pour faciliter la réalisation des premiers logements à caractère social et fondèrent l'Union suisse pour l'amélioration du logement.

Ces efforts furent couronnés de succès et aujourd'hui les familles logées grâce à des initiatives de ces pionniers et de leurs successeurs sont nombreuses.

Bien que des systèmes de financement divers aient également été encouragés, il s'est agi le plus souvent de réalisations coopératives qui ont pris la forme d'immeubles collectifs et, plus rarement, d'habitations familiales isolées ou en rangées.

Dans presque tous les cantons se sont créées des sections qui ont à leur actif d'importantes réalisations. On compte, aujourd'hui, pour l'ensemble de la Suisse 9 sections groupant 371 coopératives qui ont construit et gèrent au total 58 451 logements.

L'USAL a, depuis 1925, son propre organe: *Das Wohnen*. La Section romande de l'USAL, quant à elle, a existé dès le début, principalement active à Genève et à Lausanne où existent depuis 1921 les deux importantes Sociétés coopératives d'habitation de Genève et de Lausanne qui groupent à elles seules environ 2000 logements.

Le nombre des coopératives affiliées à la Section romande est aujourd'hui de 28 avec 4910 logements.

Depuis trente-six ans, soit depuis 1928, cette section édite son propre périodique mensuel: *Habitation*.

Bien que l'expression allemande «Schweizer Verband für Wohnungswesen» n'insiste pas, comme le nom français, sur la notion d'«amélioration» du logement, cette préoccupation n'en est pas moins la tâche commune qui rassemble les promoteurs des logements coopératifs, des représentants nombreux des autorités cantonales et communales et des architectes. Elle apparaît dans les organes de l'USAL où sont traités, mois après mois, les problèmes les plus divers auxquels donnent lieu les logements des familles à ressources limitées.

L'interdépendance de ces problèmes est telle qu'il n'est guère possible d'en résumer les multiples aspects. L'influence des facteurs économiques semble si déterminante qu'elle devrait, à première vue, conditionner à elle seule le logement, tout progrès n'étant concevable que dans la mesure où il apporte une solution économique. Or, le respect des exigences humaines est directement

menacé par le recours aux solutions de facilité, de routine, autant que par les excès d'une rationalisation sans nuances.

Le logement, construit aujourd'hui encore et le plus souvent selon les méthodes de la technique artisanale, est à la fois coûteux et banal. Les tendances de la rationalisation pourraient, à qualité égale, en diminuer le coût mais elles exigent en revanche une certaine réduction dans la variété, sinon des types de logements, du moins de ses éléments constitutifs.

Tous les efforts doivent donc être conduits vers les solutions qui exploitent à fond les possibilités techniques de la rationalisation, voire d'une certaine préfabrication sans leur sacrifier la fantaisie des combinaisons ni la liberté de la création architecturale.

Des vues élevées, des efforts de coordination, de concentration des programmes, sont donc la tâche urgente des constructeurs des logements de demain. C'est une des thèses que défend inlassablement l'USAL et qu'ont illustrées de nombreuses pages des revues *Das Wohnen* et *Habitation*.

Mais le logement n'est qu'un des éléments de l'habitation de l'homme, le cadre de sa vie intime et de sa vie familiale. Sa vie communautaire se traduit par d'autres exigences qui vont de l'école à la salle de réunion, des jardins d'agrément aux espaces libres nécessaires au délassement. Ces «prolongements de l'habitation» ont été longtemps considérés comme n'incombant pas aux constructeurs des logements eux-mêmes, entraînant les fâcheuses conséquences que les communes peu aisées de la périphérie des centres ont fait obstacle aux programmes d'habitations sociales ou encore ont laissé se réaliser de vastes ensembles d'habitations sans les pourvoir de l'équipement social le plus élémentaire.

L'équipement communautaire doit donc être considéré comme indissolublement lié au logement lui-même. Cette thèse est également défendue par l'USAL et par ses organes.

Les nombreuses relations nationales et internationales qu'elle entretient et l'abondante documentation internationale que constitue les collections de ses revues, permettent à l'Union suisse pour l'amélioration du logement de se poser réellement en défenseur de l'habitation à but social et d'assumer efficacement un rôle que nul ne lui conteste.